

19 avr 2024 -20:19

Appartient à Conseil des ministres du 19 avril 2024

Exonération lors du calcul de l'allocation aux personnes en situation de handicap

Sur proposition de la ministre chargée de Personnes handicapées Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal supprimant l'impact financier négatif de certaines allocations pour les personnes en situation de handicap vivant d'une allocation de remplacement de revenus.

Ce projet d'arrêté royal a pour objectif de donner la possibilité à ces personnes de participer à la vie politique et publique et de les encourager à le faire, tout en précisant que les allocations subséquentes ne sont pas considérées comme des revenus :

- les jetons de présence que les personnes concernées perçoivent en tant que membre d'un conseil provincial, d'un conseil communal, ou d'un conseil d'un centre public d'action sociale, ou d'un organe consultatif créé par une loi, un décret, une ordonnance, un règlement, ou un arrêté - y compris les arrêtés pris par un conseil provincial, un conseil communal, ou un conseil d'un centre public d'action sociale

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 6 juillet 1987 relatif l'allocation de remplacement de revenus et à l'allocation d'intégration, en vue d'exonérer des types spécifiques de jetons de présence dans le calcul des allocations aux personnes handicapées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale,
chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la
pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
+32 478 44 07 01
sam.vandeputte@lalieux.fed.be